

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS320/8
WT/DS321/8
2 août 2005

(05-3467)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – MAINTIEN DE LA SUSPENSION D'OBLIGATIONS DANS LE DIFFÉREND CE – HORMONES (WT/DS320)

CANADA – MAINTIEN DE LA SUSPENSION D'OBLIGATIONS DANS LE DIFFÉREND CE – HORMONES (WT/DS321)

Communication du Président des Groupes spéciaux

Le Président de l'Organe de règlement des différends (ORD) a reçu du Président des Groupes spéciaux susmentionnés la communication ci-après, datée du 1^{er} août 2005.

En ce qui concerne les travaux des Groupes spéciaux dans les deux affaires susmentionnées, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à la suite d'une demande conjointe présentée par les parties le 13 juin 2005 et après avoir étudié soigneusement les dispositions existantes du Mémoire d'accord sur le règlement des différends nous avons décidé que les réunions des Groupes spéciaux auxquelles les parties sont invitées à comparaître seront ouvertes au public, qui pourra les suivre grâce à une diffusion par télévision en circuit fermé. La réunion des Groupes spéciaux avec les tierces parties restera privée, celles-ci n'étant pas toutes convenues que la réunion soit ouverte au public afin qu'il puisse la suivre.

La première réunion des Groupes spéciaux avec les parties aura lieu du 12 au 15 septembre 2005. Nous demandons au Secrétariat de prendre les dispositions logistiques appropriées en vue de cette réunion. Nous croyons savoir que cette réunion pourrait être diffusée par télévision en circuit fermé dans la salle du Conseil général, où elle pourra être suivie par d'autres délégations des Membres de l'OMC et le public.

Afin d'assurer une pleine transparence et un accès non discriminatoire à la diffusion par tous, en particulier par tous les Membres de l'OMC, nous demandons également au Secrétariat, lorsqu'il prendra les dispositions logistiques appropriées en vue de la réunion, de faire en sorte que chacune des délégations des Membres de l'OMC dispose d'au moins deux sièges dans la salle lors de la diffusion en circuit fermé. Les délégations qui souhaiteraient disposer de plus de deux sièges sont invitées à en informer le Secrétariat. En outre, nous demanderons au Secrétariat de fournir aux Membres dès que possible de plus amples renseignements d'ordre logistique.

Je vous saurais gré de bien vouloir distribuer la présente communication à tous les membres de l'Organe de règlement des différends.